

Réf: Dossier N° : 55281

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « DIEU CREA L'HEVEA CONTRE LA PAUVRETE » en
abrégé « DCH-CP »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 8e Trche Soleil 2 Lot 42, 27
BP 398 ABIDJAN 27

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 10 Sept. 2017 reçus par Me OUFFOUE D. BERNARD, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 10 Oct. 2018, il a été constitué une SA avec Administrateur Général aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « DIEU CREA L'HEVEA CONTRE LA PAUVRETE » en abrégé « DCH-CP ».

Objet: transformation de fonds de tasse de latex (hévéa) en caoutchouc ; transformation de caoutchouc en produits finis ; création de plantations d'hévéa ; achat de fonds de tasse d'hévéa aux planteurs ; stockage de fonds de tasse d'hévéa.

Capital social: 10 000 000 F CFA divisé en Mille (1.000) Actions de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1.000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 8e Trche Soleil 2 Lot 42, 27 BP 398 ABIDJAN 27

Administrateur Général: Monsieur LOGBO ANOWANE PHILIPPE BONAVENTURE.

Commissaire aux comptes: M. MADY MADY (Titulaire)

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-26586 du 10/10/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépot au greffe: n°23930 du 10/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

